

[Retour à l'accueil](#)

DELPORTE Alphonse, Peintre en bâtiments en 1901: plafonneur en 1915 Fils de DELPORTE Emile, Plafonneur, filiation certaine, et de DEKUYPER Marie Louise (°1859), Tisserande; ménagère, filiation certaine. Premier enfant de Emile et Marie. A sa naissance, sa mère était âgée de 22 ans. Né le (ce) 05/10/1881 à Neuville-en-Ferrain (59), Bailly ¹ . Décédé le 10/06/1915 à Hébuterne (62) ² à l'âge de 33 ans.
Marié le (na) 16/04/1906 à Halluin (59) à l'âge de 24 ans, avec WASTYN Céline Joseph ³
¹ Source : , Mairie de Neuville en Ferrain. ² Note : Disparu le 10 juin à Hébuterne. Avis du corps du 26/10/16 Déclaré décédé le 10 juin 1915 (date de décès fixée par l'autorité judiciaire) par le tribunal de Lille en date du 2/2/20 (Avis du corps du 28 septembre 1921) Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes. ³ Source : , Acte de naissance.

N^o 103

Naissance de Alphonse Delporte

Enfant légitime

Par acte en date du 26/10/16
Halluin. Delporte Alphonse dont
naissance est constatée dans l'acte
de mariage de son père et de sa mère
et Marie Louise Céline Joseph
dont mention faite en l'acte
de mariage par nous officier de
état civil le dix septième
mil neuf cent seize

Décédé Disparu
MORT pour la FRANCE
le 10 Juin 1915
à HEBUTERNE
P.M.C
Travaillait à Neuville
en Ferrain
le 4 Avril 1921
Acte N^o 21

L'an mil huit cent quatre vingt-un, le six^{27^e feuillet.} octobre à
dix heures du matin, par devant nous Dev ^{Wastyn} Derritte-
Vandebeulque, Maire et Officier de l'Etat-civil de la com-
mune de Neuville-en-Ferrain, canton de Courcoing, ar-
rondissement de Lille, département du Nord, a com-
paru: Emile Delporte, âgé de vingt-trois ans, trois
mois, plafonneur, né à Reckem, domicilié au Bailly, en
cette commune, lequel nous a présenté un enfant
du sexe masculin, né hier, à six heures du soir, en
sa demeure, de lui déclarant et de Marie Dekuyper,
âgée de vingt-deux ans, deux mois, Tisserande, son
épouse, née à Reckem, domiciliée en cette commune,
et auquel enfant il a été donné le prénom de
Alphonse. Les dites déclaration et présentation
ont été faites en présence de Louis Salens, âgé de vingt-
cinq ans, Tisserand, de Emile Devos, âgé de quarante
ans, Tisserand, domiciliés en cette commune. Le
second témoin a déclaré ne savoir écrire; le
comparant et le premier témoin ont signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.

Delporte L. Caclens Derritte Vandebeulque

Nom : Despoede
Prénoms : Alphonse **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : **4734**
 Classe de mobilisation : **1901**

ÉTAT CIVIL.

Né le **5 Octobre 1881** à **Neuville en Ferrain**, canton de **Courcoing N.E.**, département du **Nord**, résidant à **Neuville en Ferrain**, canton de **Courcoing N.E.**, département du **Nord**, profession de **Peintre en bâtiments**, fils de **Emile** et de **Marie DeKuyper**, domiciliés à **Neuville en Ferrain**, canton de **Courcoing**, département du **Nord**

SIGNALLEMENT.

Cheveux **et** courts **chat clair**
 yeux **bruns** front **ordinaire**
 nez **moyen**, bouche **moyenne**
 menton **long**, visage **ovale**
 Taille : **1 m. 61** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **81** de tirage dans le canton de **Courcoing Nord**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Propre au service

Compris dans la **1** partie de la liste du recrutement cantonal (**1** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Fils d'un père étranger né en Belgique - **arrivé au corps le 14 novembre 1904** - **Soldat de 1^{re} classe** - **immatriculé sous le N° 498**
 Envoyé dans la disponibilité le **23 septembre 1905**
 Certificat de Bonne Conduite : **"Accordé"**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou de résidence.

ÉPOQUE
 À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la RÉSERVATION du service militaire.
1 ^{er} Novembre 1901		1 ^{er} Novembre 1901		1 ^{er} Novembre 1901
		1 ^{er} Novembre 1901		1 ^{er} Novembre 1901
		1 ^{er} Novembre 1901		1 ^{er} Novembre 1901
		1 ^{er} Novembre 1901		1 ^{er} Novembre 1901
		1 ^{er} Novembre 1901		1 ^{er} Novembre 1901

Rappelé à l'activité (Décret du 1^{er} Août 1914) Mobilisation Générale
 Arrivé au Corps le **12 Août 1914** **Département le 10 Juin 1911**
 à **Hellouane**, chef du Corps du **26. 10. 16.**
 Réglement **aléatoire** le **10 Juin 1915** (date de départ) **faute**
faute pour l'autorité judiciaire pour le **tribunal**
de Lille en date du **2-12-10** (Cet avis du Corps du **23 sept. 1916**)

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' **43. Reg d'Infant.**
 du **24 Aout** au **20 Septemb 1908**
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' **43e Reg. d'Infanterie**
 du **18** au **29 Juin 1910**
 Passé dans l'armée territoriale le

Campagnes:
 Contre l'Allemagne du **11 Juin 1915** **Année Armée**
 et l'Autriche **du 10 Juin 1915**
 A titration **1^{er} de Neuville** **du 10 Juin 1915** **Département**
du 10 Juin 1915 **Cours de Neuville avec étoile d'argent** **inscrit au tableau**
général de la médaille militaire à titre posthume **Cours du Corps**
 A accompli une période d'exercices dans l' **43**
 du **18** au **29 Juin 1910**
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

ACTE DE MORT
ANNÉE
1915
1915
1915

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : **exercé** ou **non exercé**. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Ajouré**.

Guerre. — Registre matricule. — 9-89-1002.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS

33

Par une lettre en date du 14 juin 1941 (n. 981) le Colonel Guilhaes a remercié auprès du Cofal de Division pour le Regiment d'Appreciation Flottante du capitaine Guymann - cela n'a pas été contesté -

Dans cet aspect des pertes ont été les suivantes
Officiers : Eues: 9 - Blessés: 12 - Disparus: 2 - Total: 23
Grouper: Eues: 76 - Blessés: 599 - Disparus: 244 - Total: 919
Total: 942

(en comptant comme disparus les non reconnus ou non retrouvés)

Officiers tués:

Captaine d'Andlau - Lieutenant Leston
Lieutenant Bernard - Lieutenant Flips
Lieutenant Ceycat - Lieutenant Sacherèque
Lieutenant Gheysens - Lieutenant Crozo
Lieutenant Claron

Officiers blessés

Captaine Aurler - Lieutenant Lipoey
Lieutenant Seclercq - Lieutenant Duchez
Lieutenant Lemmann - Lieutenant Collette
Lieutenant Macquignien - Lieutenant Robert
Lieutenant Scherer - Lieutenant Desmouges
Lieutenant Grand - Lieutenant Durval (paracolonel)

Officiers disparus.

Lieutenant Monet - Lieutenant Cohet

Effectif: Grouper: 20 Officiers: 1763

Bombardement général ennemi du tout le front du 6^e bataillon. Pas d'attaques
Le 5^e régiment a pu se porter dans les tranchées de la 1^{re} ligne
Le 5^e régiment a été a Colincant

10 juin 1915 vers

8^e 5^e

431. - Paris et Lino s - Imprimerie et Librairie militaires Henri Charles-LAVAURELLE. - P. 865 - 3925

34

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

de l'infanterie allemande.

Brave de la 5^e Division (1^{er} 09)

Le Général est la 5^e D.I. mobile ainsi qu'il suit les ordres qu'il veut de son adversaire dans sa route accompagnant le compte rendu au 1^{er} Cdt.

Le Bataillon du Lt Legoux ira se reformer à Anully Maillet. Les Compagnies de 3^{er} (environ 180) qui se trouvent réunies dans les tranchées françaises face au secteur d'attaque du 3^{er} seront réparties par sa route et arrivent jusqu'à la

Churence et serviront de réserve de Brigade.

Le Commandant Bodel avec 2 Cdt de son Bn vers la Churence. Il est chargé à la place du Lt Legoux de poursuivre l'attaque par les

Compagnies 3^{er}, 3^{er} vers la route de Churence-la-Churence. Ce bataillon servait, le cas échéant à notre disposition.

Le Lt Legoux va recevoir des hommes du bataillon de dépôt (1^{er} 09).

Sans préjudice pour ces ordres et renseignements jugés nécessaires, les autres dispositions de ma

note 9^h 05 d'aujourd'hui subsistent.

signé le Chef d'EM
Laroque

Compte Rendu de la 5^e D.I.

Le front relevé par la 8^e D.I. et la gauche de la 2^e D.I. est indiqué sur le croquis par un trait

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

35

orange. Le objectif fixé à la 1^{re} Brigade restait toujours la régaille 300 au S de la route Clure-Churence et la ligne GH (voir croquis). Pour les atteindre il faut tout d'abord l'assaut de la

voie formée par la ligne conquis qui faudrait prolonger de 300 (que nous tenons) à 300 et 300. En conséquence nos instructions sont les suivantes : l'ensemble 300, 300, 300 et très forte. Il ne peut être attaqué qu'après une préparation très sérieuse de l'artillerie lourde. La raison de la difficulté provient de constater les résultats de nos tir, l'ennemi n'inspire pas le courage à une

très forte batterie de 58. Le point le plus fort de l'artillerie.
Cette préparation faite, l'infanterie pourra se porter à l'attaque. Mais en attendant que celle-ci soit mise au point, je compte agir exclusivement par ma gauche pour atteindre le plus rapidement possible la route Clure-Churence vers GH. A cet effet, je vais en faisant des tranchées alléatoires situées à la jonction de la 5^e D.I. et 2^e D.I. prendre pour objectif successif : la ligne ABER
La ligne ABC, la ligne DEF (qui se trouvent ailleurs par toutes ces lignes de défense probablement la ligne GH et les boyaux y aboutissant).
Je compte faire valoir ces lignes successives en faisant agir de petites fractions d'infanterie (ou 2 compagnies à la fois) qui par des

MUSEUM DE LAUSANNE - REPRODUCTION DE L'ORIGINAL DÉPOSÉE AU MUSEUM DE LAUSANNE - T. 600 - 2015

34

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

de l'infanterie allemande.

Brave de la 5^e Division (1^{er} 09)

Le Général est la 5^e DI, qu'il a ainsi qu'il suit les ordres qu'il veut de son adversaire dans sa route accompagnant le compte rendu au 1^{er} Col.

Le bataillon du 1^{er} Col. Legoux ira se reformer à Anully Maillet. Les compagnies du 3^{er} (environ 180) qui se trouvent réunies dans les tranchées françaises face au secteur d'attaque du 3^{er} seront réparties par sa route et arrivées jusqu'à la Chèvre et serviront de réserve de Brigade.

Le Commandant Bodel avec 2 Comp. de son Bn dans la Chèvre. Il est chargé à la place du Col. Legoux de pourvoir l'attaque par les Comp. 3^{er}, 3^{er} sur la route de Chèvre-la-Chèvre. Ce bataillon servira, le cas échéant à notre disposition.

Le 1^{er} Bn du 3^{er} reste réservé de DI

Le 1^{er} Bn Legoux va recevoir des hommes du bataillon de dépôt (1^{er} 09)

Sans préjudice pour ces ordres et renseignements jugés nécessaires, les autres dispositions de ma Note 9⁰ 05 d'aujourd'hui subsistent.

signé le Chef d'EM

Baro que

Compte Rendu de la 1^{re} DI

Le front relevé par la 1^{re} DI, et la gauche de la 2^e DI est indiqué sur le croquis par un trait

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

35

orange. Le objectif fixé à la 1^{re} Brigade restait toujours la régaille 300 au S de la route Clève-Chèvre et la ligne GH (voir croquis). Pour les atteindre il faut tout d'abord l'assaut de la base formée par la ligne conquise qu'il faudrait prolonger de 300 (que nous tenons) à 300 et 300.

En conséquence mes instructions sont les suivantes : l'ensemble 300, 300, 300 et très forte. Il ne peut être attaqué qu'après une préparation très sérieuse de l'artillerie lourde. La raison de la difficulté provient de constater les résultats de nos tir, l'ennemi n'inspire pas le courage à une très forte batterie de 58. Il faut le projet de l'artillerie.

Cette préparation faite, l'infanterie pourra se porter à l'attaque. Mais en attendant que celle-ci soit mise au point, je compte agir exclusivement par ma gauche pour atteindre le plus rapidement possible la route Clève-Chèvre vers GH. A cet effet, je vais en faisant des tranchées allongées situées à la jonction de la 1^{re} DI et 2^e DI prendre pour objectif successif : la ligne ABCR. La ligne ABC, et la ligne DEF (qui se trouvent ailleurs par toutes ces lignes de défense probablement de la ligne GH et les boyaux y aboutissant). Je compte faire valser ces lignes successives en faisant agir de petites fractions d'infanterie (ou 2 compagnies à la fois) qui par des

12115 DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE - T. 600 - 2015

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom DELPORTE
Prénoms Alphonse
Grade Soldat
Corps 243^e Régiment d'Infanterie
N° 013034 au Corps. — Cl. 1901
Matricule. 41741 au Recrutement Lille
Mort pour la France le 10 Juin 1915
à Hébouancq (Nord)
Genre de mort tué à l'ennemi

Né le 5 octobre 1881
à Neuville en Ferrain Département Nord
Arr' municipal (p' Paris et Lyon). }
à défaut rue et N°. }

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps. { Jugement rendu le 2 Décembre 1920
par le Tribunal de Lille
acte ou jugement transcrit le 4 Avril 1921
à Neuville en Ferrain (Nord)
N° du registre d'état civil _____

534-708-1921. [25434.]

N° 21.

Transcription
Delporte Alphonse.

Le quatre Avril mil neuf cent vingt et un, quatre heures du soir sous Édouard Corne, Maire et Officier de l'état-civil de la commune de Neuville-en-Ferrain, avons procédé à la transcription du jugement dont le tenueur suit: Greffe du Tribunal Civil de Lille. Du deux décembre mil neuf cent vingt. Application de la loi du vingt six Janvier mil huit cent quatre vingt dix six. Déclaration Judiciaire décès militaires Delporte. est décédé République Française. Au nom du Peuple Français Le Tribunal de première Instance de l'Arrondissement de Lille Département du Nord, a rendu le jugement ci-après à la Dressé, le _____ mil neuf cent vingt et un _____ heures du _____ sur la déclaration de suite de la requête Le Tribunal, qui en demourant à audience publique Monsieur Le Procureur, Juge commis et de en son rapport, le Ministère Public en ses conclusions demourant à _____ après en avoir délibéré conformément à _____ qui, lecture faite, ont signé avec Nous la loi jugeant en premier maire de ressort Vu la requête de Monsieur Le Procureur de la République et l'ordonnance de Monsieur Le Président, d'autre part. Attendu qu'il résulte des pièces

N° _____

Le _____ mil neuf cent vingt et un, _____ heures du _____ produites et des renseignements fournis au Tribunal que le nommé Delporte Alphonse né à Neuville-en-Ferrain le cinq octobre mil huit cent quatre vingt un de _____ et de Marie Dequiper, en son vivant plaformeur demourant à Neuville-en-Ferrain, époux de Wladymer, Céline, Joseph, soldat au deux cent quarante troisième régiment d'infanterie disparu le dix juin mil neuf cent quinze à Hebuterne (P. d. C.), "Mort pour la France" Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le Dressé, le _____ mil neuf cent vingt et un _____ heures du _____ sur la déclaration de constater judiciairement. Par ces motifs, demourant à Déclare le décès du sus désigné et en fixe et de la date au dix juin mil neuf cent quinze. Lit demourant à que le présent jugement tiendra lieu d'acte qui, lecture faite, ont signé avec Nous de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année maire de _____

Le _____ mil neuf cent vingt et un, _____ heures du _____
 extrait de l'état civil de la commune de Neuville-en-Ferrain, et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil de la dite commune pour l'année mil neuf cent quinze en marge de l'acte le plus voisin de la date dudit décès et à la table alphabétique de la dite année (ainsi jugé et prononcé le deux décembre mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal civil est décidé de première instance de l'arrondissement de Lille département du Nord par Messieurs Fournier, juge faisant fonctions de Président; Borigny, juge, Le Procureur, Dresse, le _____ mil neuf cent vingt et un, _____ heures du _____ sur la déclaration de juge suppléant, en présence de Monsieur demeurant à Flach, substitut du Procureur de la République, et de assistés de (A. Chrétien), commis greffier. Le juge demeurant à _____ (signé) Fournier, Le Greffier (signé) _____ qui, lecture faite, ont signé avec Nous (A. Chrétien, enregistré, greffier) maire de _____ le vingt et un février mil neuf cent vingt et un folio quatre vingt huit, case un. Le Receveur (signé) _____ Illicquement. Suit la formule exécutoire. Le Greffier _____

N° _____

Le _____ mil neuf cent vingt et un, _____ heures du _____ en chef, (signé) Illicquement. Pour transcription conforme.

est décidé

Dressé, le _____ mil neuf cent vingt et un, _____ heures du _____ sur la déclaration de _____ demeurant à _____ et de _____ demeurant à _____ qui, lecture faite, ont signé avec Nous _____ maire de _____

Rayé cent cinquante et un mots nuls.
 B. Coors

B. Coors